

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2022

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole Bouillet, Nicole Buguet, Nicolas Calland, Jérémie Catteau, Marie-Claude Durafour, Bertrand Mougin, Maria Mossu, Gérard Mouillard, Corinne Linda, Anne-Marie Pellerin, Sylvain Polturat, Denis Ridez, Christine Rome

Absents excusés : Sébastien Arnould donne pouvoir à Jérémie Catteau

I – Groupement de commande pour le schéma directeur d'assainissement

Madame le maire expose que le Syndicat Intercommunal de la Région de Domblans (SIARD), gestionnaire du dispositif de traitement qui traite les eaux usées de la commune, propose de réaliser une étude diagnostique globale afin d'identifier et de hiérarchiser les travaux à mener pour le bon fonctionnement du système d'assainissement, dans le cadre d'un groupement de commande. Les communes membres ont donné un accord de principe. La clé de répartition est liée à la longueur des réseaux de chaque commune. Le Conseil municipal approuve et autorise l'adhésion de la commune de Voiteur au groupement de commande.

Délibération : OUI à l'unanimité

II – Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire

Les employeurs publics sont appelés à débattre avant le 18 février 2022 sur ce dispositif.

Mme Le Maire expose les détails de ce nouveau dispositif et en quoi il améliore la situation sociale des agents avec une meilleure couverture de maladie et/ou maintien de salaire. Les membres du Conseil municipal sont tous d'accord pour participer sur le principe.

Après le débat, Madame le Maire propose alors de soumettre les choix du Conseil municipal au Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura :

Montant proposé pour la santé : 15 euros par mois et par agent - vote : 12 pour et 1 abstention

Montant proposé pour la prévoyance : 10 euros par mois et par agent – vote : OUI à l'unanimité

Un conseiller municipal concerné n'a pas pris part au débat.

Ces montants peuvent être revus à tout moment, dès lors qu'une délibération les valide.

III – Travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de communications électroniques – subvention du SIDEC – convention de maîtrise d'ouvrage unique

Le SIDEC envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la commune pour réaliser l'opération d'effacement BT Grande rue côté Château-Chalon.

Le coût de ces travaux sur le réseau électrique, l'éclairage public et l'infrastructure téléphonique s'élève à 203 273,09 € dont 119 188,90 € à charge de la commune, déduction faite de la subvention du SIDEC.

Le Conseil municipal approuve le programme des travaux présenté, son financement, ainsi que la convention désignant le SIDEC comme maître d'ouvrage unique de l'opération de mise en souterrain des réseaux secs.

Délibération : OUI à l'unanimité

IV – Convention avec association AIR

La commune est déjà adhérente à l'Association Intercommunale de Réinsertion, mais pour bénéficier d'un contrat de réinsertion, le Conseil municipal accepte la signature d'une convention de partenariat avec AIR qui mettra à disposition de la commune un agent à raison de 26 heures par semaine pour un coût de 300 € par mois, et ce afin de venir en renfort de l'agent technique communal.

Délibération : OUI à l'unanimité

V – Frais de participation aux charges d'un agent pluricommunal

Un agent communal travaille également pour la commune de Domblans depuis le début de l'année 2022. Le Conseil municipal décide de proposer à la commune de Domblans la signature d'une convention pour participation aux charges afférentes à l'adhésion au Comité National d'Action Sociale et à la cotisation annuelle à l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail au prorata du nombre d'heures effectuées par cet agent, ces cotisations étant prises en charge par la commune de Voiteur.

Délibération : OUI à l'unanimité

VI – Frais de chauffage de la paroisse

Le Conseil municipal définit la répartition des charges de fioul et d'entretien de chaudière du bâtiment de la cure entre la commune et la paroisse pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021. La part incombant à la paroisse s'élève à 1 571 €.

Délibération : OUI à l'unanimité

VII – Frais de chauffage du logement de la poste

Le Conseil municipal définit la répartition des charges de fioul et d'entretien de chaudière du bâtiment de la poste entre la commune et le locataire. La part incombant au locataire s'élève à 695 € pour l'année 2021.

Délibération : OUI à l'unanimité

VIII – Mise à disposition d'un agent par la commune de Le Vernois

Le Conseil municipal décide d'accepter la proposition de la commune de Le Vernois de mettre à disposition de la commune de Voiteur son agent communal une journée et demie, soit 11 heures par semaine.

Le maire de Voiteur s'engage à rédiger un rapport annuel sur la manière de servir de cet agent.

Délibération : OUI à l'unanimité

IX – Divers

- La Poste va verser à la commune la somme de 1 074 euros par mois au titre du fonctionnement de l'agence postale communale en 2022.
- Une randonnée citoyenne est organisée samedi 19 février par des élèves de BTS du lycée de Montmorot. Rendez-vous à 13 h au champ de foire avec toutes les personnes qui souhaiteraient participer pour nettoyer le village.
- Le propriétaire d'un terrain a écrit au Maire pour solliciter une révision du Plan Local d'Urbanisme dans le but de permettre la construction d'une maison d'habitation sur le plateau de Rosnay. Or, ce n'est pas possible, car la réglementation n'autorise la construction d'une maison d'habitation sur les terrains agricoles que s'il y a une notion de gardiennage. Ce n'est pas la situation du demandeur.
- Mme le Maire de Montain a sollicité Mme le Maire de Voiteur pour manifestation d'intérêt sur le sujet « les rendez-vous à la terre ». La problématique consiste à trouver des agriculteurs installés sur la commune.
- Mr Eddy Lacroix, vice-président à la culture au sein de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille a contacté Mme Le Maire pour proposer l'implantation d'un chapiteau acquis par la CCBHS afin d'accueillir diverses manifestations pendant un mois à compter de début avril. La participation d'une association locale serait la bienvenue pour aider au montage du chapiteau. La commune n'est pas opposée à cette proposition et se charge de trouver une association pour accompagner le projet.
- L'installation d'un barbecue est projetée au Sauget.
- Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir où il serait possible d'installer des parkings à vélo sur la commune, notamment près d'endroits stratégiques (école...).
- Le président de l'office du tourisme a informé le Maire qu'il était en cours d'obtenir un label vélo. Pour ce faire, l'office du tourisme doit acquérir de nouveaux vélos et trouver une solution pour les stocker. Une demande est faite auprès de la commune pour mettre à disposition un local de rangement. Le sous-sol de l'office du tourisme pourrait convenir, à condition que la commune prête son concours pour stocker certains éléments dans le grenier de la mairie.
- La commission scolaire s'est réunie lundi dernier. Le rapport quadriennal de la DDEN a été présenté aux membres. Celui-ci comporte des demandes de travaux qui seront examinés par la commission prochainement.
- Le Comité de fleurissement s'est réuni samedi 29 janvier. Un état des lieux a été fait et une étude est en cours pour changer les jardinières des fenêtres de la mairie afin de conserver plus longtemps l'humidité et éviter les arrosages trop fréquents. Cette année, il n'y aura pas de fleurs sur la place des platanes du fait des futurs travaux de la rue. Un travail est mené également pour trouver des plantes qui demandent moins d'eau.
- Le Classement au palmarès 2022 des villes et villages où il fait bon vivre est paru : Voiteur se classe 31^e sur 494 communes au niveau départemental.
- Mme le Maire, Caroline LEBAILLIF, manager de commerce au sein de l'Office de Commerce et d'Artisanat Haute Seille, et Bertrand MOUGIN, conseiller municipal et artisan, se sont réunis en mairie afin de discuter d'un projet d'union des commerçants et artisans sur plusieurs communes, les professionnels ayant pu manifester leur motivation au cours d'une réunion. L'objectif est de créer une dynamique et une économie interne sur le territoire Bresse Haute-Seille.
- Le Plan Communal de Sauvegarde a été approuvé par arrêté communal ; il est à la disposition du public.

